



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle de la Protection des Populations
Mission Environnement Biologique**

30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Objet : Ré-examen EARL BEAU SOLEIL
Affaire suivie par : Valérie HERAUD
N/Ref : VH-2018-01056
PJ : 1 dossier de ré-examen

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 6 août 2018

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant,

EARL BEAU SOLEIL

Numéro S3IC : 0579-03188
SIRET : 392 015 756 00 019

Adresse de l'exploitation :

Rue de la Garde
79 160 VILLIERS EN PLAINE

Adresse administrative :

Rue de la Garde
79 160 VILLIERS EN PLAINE

bénéficiant de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° A 5245 du 28 juin 2012 pour un effectif de 75 000 volailles

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 6 février 2018 par l'exploitant

Demande de compléments : 14 mars 2018

Réponse exploitant : 15 mars 2018

Finalisée le 5 AVRIL 2018 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef de la Mission Environnement Biologique

Jean-Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Valérie HERAUD